



**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE BALAGNE**  
*PRUCESU VIRBALE DI U CUMITATU SINDICALE DI U PAESE DI BALAGNA*

**Séance du lundi 16 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois d'octobre, les élus membres du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne (P. E. T. R.) se sont réunis à 17h00, au siège du PETR situé au second étage de l'hôtel de ville de l'Île-Rousse, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, le lundi 9 octobre 2023, conformément aux articles L.2121-12 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de délégués en exercice : 10

**Pouvoirs :** François-Marie MARCHETTI donne procuration à Jean-Marie SEITE

Nombre de délégués titulaires présents : 3

Nombre de délégués suppléants présents : 2

Nombre de votants : 6

Communauté des communes de Calvi Balagne						
Délégués Titulaires	Présent	Excusé	Absent	N° Liste	Délégués Suppléants	Présent
DELPOUX Jean-Louis		x		1	BARTHELEMY Roxane	
GUIDONI Pierre			x	2	ACQUAVIVA François-Xavier	
MARCHETTI François-Marie	Pouvoir			3	SUZZONI Étienne	
ROSSI François	x			4	BORRI Jean-Marc	
SEITE Jean-Marie	x			5	CROCE François	x
Communauté des communes de l'Île-Rousse Balagne						
BASTIANI Angèle			x	1	MORETTI Jean-Baptiste	x
CAPINIELLI Marie-Josèphe			x	2	COLOMBANI Barthélémy	
CECCALDI Attilius		x		3	MASSIANI Jean-Louis	
MORTINI Lionel			x	4	ACQUAVIVA Stella	
POLI Pierre	x			5	BATAILLARD Camille	

**Assistait à la réunion :**

- Mme Sandrine CARNER, Chargée de Développement Territorial

Le Président de séance, M. Jean-Marie SEITE ouvre la réunion à 17h00.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du comité syndical.

M. François CROCE est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte. Il procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de séance du 6 septembre 2023
3. Intervention de Sophie GARRONE : présentation de son expertise sur les jardins patrimoniaux de Balagne
4. Modification du plan de financement concernant le colloque des jardins remarquables de Balagne et signature d'une convention de partenariat pour l'organisation du colloque avec l'Université de Corse
5. Demande de financement des actes de colloque
6. Point sur le projet de Via Balanina
7. Questions diverses

**Adoption du procès-verbal du 6 septembre 2023**

Délibération 2023/029

Le Président invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du comité syndical du 6 septembre 2023.

Aucune remarque n'est formulée.

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré approuvent à l'unanimité le procès-verbal du comité syndical de séance du 6 septembre 2023.

**Intervention de Sophie GARRONE  
Présentation de son expertise sur les jardins patrimoniaux de Balagne**

Sophie GARRONE dans le cadre de sa seconde expertise sur les jardins patrimoniaux de Balagne présente au comité syndical le résultat de son travail, unanimement apprécié par les membres du conseil syndical.

## Modification du plan de financement concernant le colloque des jardins remarquables de Balagne et signature d'une convention de partenariat pour l'organisation du colloque avec l'Université de Corse

Délibération n°2023-030

Le Président rappelle que le PETR du Pays de Balagne va organiser en collaboration avec l'Université de Corse le colloque « les jardins en Corse et en Balagne : un patrimoine à découvrir et à partager » qui se tiendra le vendredi 3 novembre à Santa-Reparata di Balagna, le samedi 4 novembre à Montegrosso et le dimanche 5 novembre 2023 à Pigna.

Une convention de partenariat dans le cadre de ce colloque doit être formalisée avec l'Université de Corse afin de définir les modalités de collaboration et permettre l'obtention d'un soutien financier pour la réalisation de ce projet, à hauteur de 1 000 € dans le cadre du programme UNITI (UNiversité : pour la Transformation au service des Territoires Insulaires méditerranéens).

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Vu la délibération n°2023-016 du comité syndical du PETR du Pays de Balagne en date du 12 juin 2023, portant sur l'organisation de ce colloque et autorisant la sollicitation de financements nécessaires à la mise en œuvre cette opération ;

Le PETR du Pays de Balagne souhaite modifier le plan de financement initial de la demande d'aide de la Collectivité de Corse passant d'une subvention de 4 250 € (50%) à 5 100 € (60%) et rajouter le soutien financier d'un montant de 1000 € dans le cadre du programme UNITI.

Le nouveau plan de financement en hors taxe s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Organisation du colloque	8 500 €	Collectivité de Corse (60%)	5 100 €
		Université de Corse (11.76%)	1 000 €
		Autofinancement (28.24%)	2 400 €
Total des dépenses	8 500 €	Total des recettes	8 500 €

**LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE :**

**ADOPTENT** le projet et approuve le nouveau plan de financement comme indiqué dans le tableau ci-dessus,  
**AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération et à signer toutes les pièces nécessaires liées à la réalisation de ce colloque.

**AUTORISE** le Président à solliciter l'ensemble des financements correspondants.

## Demande de financement des actes de colloque

Délibération 2023/031

Le Président du PETR du Pays de Balagne informe les membres du comité syndical que dans le cadre du colloque « **l'histoire des jardins en Corse et en Balagne : un patrimoine à découvrir et à protéger** » qui se tiendra au mois de novembre prochain, il est prévu la publication des actes de ce colloque.

Le montant de cette opération est estimé à 6 900 € ht.

Ce projet pourrait faire l'objet de deux demandes de financements distinctes.

1. Une demande de soutien financier auprès de la DRAC de Corse qui financerait à hauteur de 40% l'intégralité de cette opération ;
2. Une demande de subvention au titre du dispositif portant sur la mise en valeur patrimoniale de la Collectivité de Corse qui financerait cette opération à hauteur de 40%.

Le plan de financement en hors taxe s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Impression d'ouvrages	6 900 €	DRAC (40%)	2 760 €
		CdC (40%)	2 760 €
		Autofinancement (20%)	1 380 €
TOTAL	6 900 €	TOTAL	6 900 €

### LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE :

- **ADOPTENT** le projet et approuve le plan de financement comme indiqué dans le tableau ci-dessus,

### Point sur le projet de Via Balanina

Le Président rappelle que dans le cadre de l'aménagement du projet de sentier pédestre et cyclable visant à rejoindre la gare d'Ile-Rousse à la gare de Calvi, il a été décidé de réaliser un premier tronçon test.

Les marchés de maîtrise d'œuvre, de signalétique et de terrassement du premier tronçon ont été attribués et sont en cours d'exécution. Le compte rendu de chantier de la maîtrise d'œuvre a été présenté au conseil syndical.

## Questions diverses

### IRVE

Le PÉTR du Pays de Balagne a réalisé l'acquisition et la pose d'IRVE. Celles-ci sont désormais alimentées en énergie mais pas forcément utilisables. Le matériel fourni par l'entreprise Driveco a été mis en service depuis plusieurs mois sur deux communes qui ont souscrit le contrat de gestion de la monétique de Driveco.

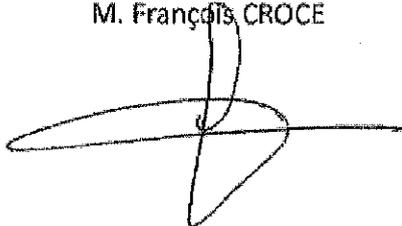
Pour les autres communes qui ont souhaité une mise en service identique, le Président a été informé de plusieurs dysfonctionnements.

D'autre part, certaines communes souhaitant exploiter autrement leurs installations, il a écrit à Driveco pour obtenir que le système d'exploitation puisse être libéré de façon à être exploité en régie par les communes qui le souhaitent.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les délégués pour leurs participations actives et clôt la séance à 18h40.

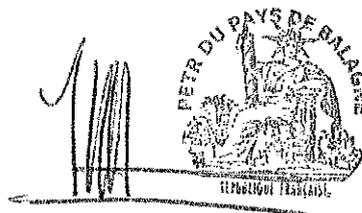
Le secrétaire de séance,

M. François CROCE



Le Président du PÉTR du Pays de Balagne,

M. Jean-Marie SEITE



**Liste des délibérations examinées :**

N° des délibérations	Objet des délibérations	
2023/029	Adoption du procès-verbal de séance du 6 septembre 2023	Adopté à l'unanimité
2023/030	Modification du plan de financement concernant le colloque des jardins remarquables de Balagne et signature d'une convention de partenariat pour l'organisation du colloque avec l'Université de Corse	Adopté à l'unanimité
2023/031	Demande de financement des actes de colloque	Adopté à l'unanimité